



RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Année scolaire 2020 - 2021

**Reprise des classes
après les vacances de
l'été austral
Lundi 25 janvier 2021**

Édito



La reprise des classes après les vacances de l'été austral se fait dans un contexte marqué à la fois par une maîtrise relative de la circulation du virus sur l'île, et l'apparition de nouvelles incertitudes liées à des variants du Covid-19. Nous devons donc continuer à faire preuve de la plus grande vigilance, en gardant la même détermination à assurer une scolarité la plus normale possible aux 216 400 écoliers, collégiens et lycéens de l'académie.

La reprise des activités dans les écoles et les établissements scolaires se fera donc dans le cadre d'un protocole renforcé destiné à assurer la protection des élèves et des personnels. Nous gardons cependant comme objectif prioritaire la réussite de tous les jeunes de La Réunion, qui passe par la poursuite des réformes : le renforcement de l'aide aux plus fragiles pour l'apprentissage des savoirs fondamentaux, l'accueil des élèves en situation de handicap, la diversification de la voie professionnelle, la mise en place du nouveau lycée parachevée par un examen du baccalauréat valorisant davantage le travail régulier des élèves, une meilleure formation des enseignants.

Cette année est également marquée par la mise en oeuvre de la réforme de l'organisation territoriale des services déconcentrés de l'éducation nationale. Elle permettra une appréhension globale des temps de l'enfant et de l'adolescent avec la création de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement aux sports (DRAJES). Elle favorisera la synergie entre les lycées, les établissements d'enseignement supérieur, les différents partenaires de la recherche et de l'innovation dans le cadre du continuum Bac-3 Bac+3, avec la création de la délégation régionale académique à la recherche et l'innovation (DRARI).

La préparation de la rentrée 2021 est d'ores et déjà commencée, pour poursuivre ces objectifs en prenant en compte les évolutions du contexte académique, démographiques notamment. La dotation attribuée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, nous donne les moyens de préparer la rentrée scolaire prochaine en garantissant à tous les élèves, particulièrement ceux qui sont les plus fragiles, les meilleures conditions d'apprentissage grâce à la priorité réaffirmée pour le premier degré.

Ce sont donc des chantiers ambitieux et exaltants qui se présentent à nous pour cette année 2021, pour laquelle je souhaite à tous mes voeux les meilleurs de réussite.

Chantal Manès-Bonnisseau

Rectrice de région académique

Rectrice de l'académie de La Réunion

Les chiffres clés de l'année scolaire 2020-2021

LES ÉLÈVES

216 442

de la maternelle au lycée (public et privé sous contrat)

114 667

élèves du premier degré dont **42 192** en maternelle et **71 147** en élémentaire

101 775

élèves du second degré dont **60 378** collégiens (y compris Segpa), **25 419** lycéens en enseignement général et technologique et **15 978** lycéens professionnels

24 244

agents de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

16 336

enseignants dont **7 338** enseignants dans le 1er degré public et **9 028** enseignants dans le 2nd degré public (dont documentalistes)

1 890

personnels d'encadrement, administratifs, techniques, santé, sociaux, conseillers techniques sportifs)

3 623 assistants d'éducation

2 451 accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

LES ÉTUDIANTS

20 643

5 059 étudiants en post-bac de lycée
16 663 étudiants à l'Université

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

653

écoles et établissements du second degré publics et privés sous contrat

519 écoles dont **493** publiques et **26** privées sous contrat

86 collèges dont **77** publics et **9** privés sous contrat

48 lycées dont **13** lycées d'enseignement général et technologique (**12** publics et **1** privé sous contrat), **15** lycées professionnels (**13** publics et **2** privés sous contrat) et **20** lycées polyvalents (**18** publics et **2** privés sous contrat)

SOMMAIRE

Edito de la rectrice	3
Les chiffres-clés de l'éducation nationale	4

1

AU PLUS PRÈS DES ÉLÈVES ET DU TERRITOIRE

01	Une reprise avec un protocole sanitaire renforcé	8
02	L'élargissement du périmètre de l'éducation nationale	10
03	Évaluer les besoins des élèves pour mieux les aider	12
04	Renforcer l'enseignement des savoirs fondamentaux	14
05	Le nouveau baccalauréat parachève la réforme du lycée	18
06	La pratique sportive aménagée et encouragée	20
07	Orienter et accompagner les jeunes vers leur avenir	22
08	Promouvoir la santé des élèves et des personnels	24
09	Le déploiement du service national universel	26

2

LA PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2021

09	La démographie scolaire poursuit sa baisse	30
10	Les moyens pour la prochaine rentrée	32

ANNEXE

Quelques temps forts du second semestre	30
---	----





1

AU PLUS
PRÈS DES
ÉLÈVES ET DU
TERRITOIRE

UNE REPRISE AVEC UN PROTOCOLE SANITAIRE RENFORCÉ

L'ESSENTIEL

- Le dispositif sanitaire en place depuis la rentrée scolaire est maintenu et se voit renforcé pour la reprise des classes.
- La cellule de veille et de suivi des cas Covid-19 est remise en place.
- Des personnels de santé de l'académie ont été formés pour la réalisation si nécessaire de tests de dépistage dans les écoles et établissements scolaires.
- La continuité pédagogique est mise en oeuvre pour tous les élèves placés en septaine.

Les modalités pratiques de la reprise des classes

La période des vacances de l'été austral n'ayant pas entraîné de dégradation de la situation sanitaire sur l'île, l'ensemble des élèves de l'académie sont accueillis dans les écoles et les établissements scolaires à partir du lundi 25 janvier 2021.

Néanmoins, la reprise épidémique sur l'hexagone et l'apparition de variants du virus nécessitent un renforcement des mesures de protection des élèves et des personnels.

Un protocole sanitaire strict

Le protocole sanitaire national est complété par des mesures supplémentaires pour l'organisation de la restauration scolaire et la suspension, jusqu'à nouvel ordre, des activités physiques et sportives en espace clos.

- Le port d'un masque «grand public» reste obligatoire pour les personnels, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.
- Concernant le port du masque par les élèves : en école maternelle, les enfants ne portent pas de

masque ; il est conseillé pour les élèves en école élémentaire dans l'académie ; il est obligatoire pour les élèves en collège et en lycée, dans les espaces clos comme en extérieur.

- La distanciation physique est maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou de niveaux).
- Le lavage des mains est réalisé a minima : à l'arrivée dans l'établissement, avant et après chaque repas, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.
- Le respect des gestes barrière.
- Le nettoyage et l'aération des locaux.

La limitation renforcée du brassage des élèves à la cantine

Les mesures spécifiques applicables à la restauration scolaire sont renforcées à compter de la reprise des classes du 25 janvier 2021.

- Dans les écoles, le non brassage des élèves de classes différentes doit impérativement être respecté. Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant une distanciation d'au moins

un mètre avec ceux des autres classes. La stabilité des groupes d'élèves déjeunant à une même table est obligatoire.

— Dans les collèges et les lycées, le non brassage des élèves doit être également mis en oeuvre. Si le respect de la distance d'un mètre entre élèves est impossible, il convient de faire déjeuner ensemble les élèves d'un même groupe (classe, groupes de classes ou niveaux) ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table, avec une distance d'au moins un mètre entre les groupes.

— Si nécessaire, le temps de cantine sera prolongé (étalement des plages horaires ou organisation de plusieurs services) afin de permettre le respect des règles de distanciation et la limitation du brassage entre groupes d'élèves.

Les activités physiques et sportives aménagées

En raison de la situation sanitaire les activités physiques et sportives sont interdites en intérieur pour le scolaire et le périscolaire. Mais compte tenu de la singularité du contexte de l'académie des aménagements seront mis en place pour les cours obligatoires d'EPS, les enseignements optionnels, les sections sportives scolaires et les activités liées l'association sportive (AS et UNSS) en intérieur.

Le suivi de la situation sanitaire dans les établissements scolaires

Dès la reprise des classes, la cellule de suivi des cas Covid-19 signalés dans les écoles, établissements scolaires et services administratifs sera réactivée au rectorat.

Son action essentielle d'interface entre les établissements scolaires et l'ARS pour la gestion la plus rapide des cas positifs et des cas contacts signalés dans les espaces scolaires sera complétée à compter de cette année par la possibilité d'organiser des campagnes de tests antigéniques afin de prévenir toute chaîne de contamination dans le milieu scolaire.

Ces tests sont à destination des personnels en priorité, mais aussi des élèves, tous sur la base du volontariat.

Pour cela, 15 personnels de santé de l'académie ont été formés par l'ARS. Ils pourront intervenir en cas de besoin sous forme d'équipes mobiles pour la réalisation de tests antigéniques dans des écoles, des établissements scolaires ou les services académiques.

PROTOCOLE POUR LES ÉLÈVES ET PERSONNELS REVENANT DE VOYAGE

Afin d'éviter la transmission de la Covid-19 et de lutter contre le virus et ses variants, tous les voyageurs arrivant à La Réunion à compter du lundi 18 janvier 2021 doivent respecter un confinement de 7 sept jours et, suivant les recommandations de l'ARS, réaliser un test à l'issue de cette semaine.

Les personnels

Les personnels de retour de voyage doivent respecter les recommandations de l'autorité sanitaire et rester en septaine à domicile. Ils sont invités à prendre contact le plus rapidement possible avec leur responsable hiérarchique et seront placés en autorisation d'absence avec la recommandation d'effectuer le test J+7. Ils effectueront du travail à distance selon les directives de leur hiérarchie.

Les élèves

- Tous les élèves de retour de voyage doivent respecter la même la même règle de septaine à domicile que les adultes et ne pas se rendre en classe pendant 7 jours. Les parents sont invités à prendre contact avec l'école ou l'établissement afin de mettre en place une continuité pédagogique.



L'ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'ESSENTIEL

- L'évolution de l'organisation territoriale des services déconcentrés de l'éducation nationale permet d'améliorer la gouvernance territoriale des politiques publiques dont la région académique a la charge, pour assurer un meilleur service aux usagers.
- La réorganisation territoriale franchit une nouvelle étape cette année, avec la création de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), et de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI).

La réforme territoriale

Apporter un meilleur service aux élèves, à leurs familles et aux étudiants

Mise en œuvre depuis 2016 avec la création de la région académique La Réunion (dont le périmètre est celui de l'académie de La Réunion), la réforme territoriale a renforcé le rôle de la rectrice, qui assure le pilotage de missions stratégiques (carte des formations, enseignement supérieur, recherche, innovation, orientation, numérique éducatif..) dans différents champs de compétences intéressant la région et le préfet de région.

Pour cela, elle a autorité sur l'ensemble du champ scolaire, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ce qui permet ainsi d'assurer l'unité de la parole de l'État en ces domaines vis-à-vis des acteurs régionaux, qu'il s'agisse des autres services de l'État ou des collectivités territoriales.

Développer une vision globale des temps de l'enfant

La réforme territoriale vise également à développer une vision complète de l'enfant, de l'adolescent et du jeune au cours de leurs différents temps de vie. À cet effet, le rapprochement des services entre la Jeunesse et les Sports et l'Éducation nationale est effectif depuis le 1er janvier 2021.

L'objectif réaffirmé de la réforme est donc d'améliorer la gouvernance des politiques éducatives, de formation, de recherche et d'innovation afin d'apporter un meilleur service aux élèves, à leur famille, et aux étudiants.

La création de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Le rattachement des missions liées aux politiques de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, de sport et d'engagement au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse permet de réunir l'ensemble des compétences en matière de vie associative, de jeunesse, de citoyenneté et d'engagement.

Il s'agit de favoriser une vision globale de l'enfant, de l'adolescent et du jeune à travers leurs différents temps (scolaire, péri-scolaire, extra-scolaire), leur épanouissement physique (avec articulation plus forte entre éducation physique et sportive, associations sportives, clubs sportifs) et de promouvoir une société de l'engagement dont le service national universel (SNU) sera, aux côtés du service civique notamment, un vecteur majeur.

Professeurs de sport, inspecteurs de la jeunesse et des sports, conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, conseillers techniques et pédagogiques supérieurs mais également personnels administratifs en charge de ces missions sont désormais affectés dans la nouvelle délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), Manuel Berthou, est désormais conseiller de la rectrice de région académique.

La création de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI)

La délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT) devient la DRARI. Elle est chargée de l'action déconcentrée de L'État dans les domaines de la recherche, de la technologie et de l'innovation, de la diffusion de la culture scientifique et technique, en interaction avec le monde socio-économique et le grand public.

Abel Hiol, le délégué régional académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) est désormais conseiller de la rectrice de région académique en matière de recherche, de technologie, d'innovation et de culture scientifique, technique et industrielle.

PLAN DE RELANCE

Dans le cadre du Plan de relance de l'économie décidé par le gouvernement, il a été décidé d'engager un vaste programme de rénovation des bâtiments publics visant à soutenir le secteur de la construction et à réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics, en application du « décret tertiaire » dont l'objectif est de réduire de 40 % la consommation énergétique d'ici à 2030.

Ce décret constitue une révolution puisque les gestionnaires de sites en exploitation sont tenus à une obligation de résultats. En effet, à partir de 2021, les propriétaires devront déclarer annuellement la performance énergétique atteinte par leur patrimoine. Cette ambition nécessite cependant d'importants investissements financiers.

Depuis le mois de septembre 2020, plusieurs appels à projets ont été lancés pour les bâtiments administratifs de l'État, ceux de l'enseignement supérieur et les internats d'excellence.

Le bâti scolaire

En 2021, est ouverte au niveau national, une nouvelle enveloppe de 950 Millions d'euros afin de financer les projets de rénovation énergétique des bâtiments scolaires des communes et des départements. Cette enveloppe comprend deux composantes :

- La première, d'un montant de 650 millions d'euros est fléchée sur la rénovation thermique des bâtiments publics des communes. Pour la Réunion, ce montant s'établit à 8 250 597 euros.

- La seconde, d'un montant de 300 millions d'euros, est fléchée sur la rénovation thermique des bâtiments des conseils départementaux. Pour La Réunion, ce montant s'élève à 2 758 551 euros.

Par ailleurs, en complément de ces 950 millions d'euros, une enveloppe supplémentaire nationale de 50 millions d'euros sera affectée à la rénovation thermique des équipements sportifs structurants (piscines, salles spécialisées et gymnases) des communes.

Au cours du mois de février, deux enquêtes distinctes seront lancées mais avec la même finalité : permettre au préfet d'établir un classement des projets au regard des enveloppes qui lui sont attribuées.

La première enquête sera menée auprès des collectivités par les services préfectoraux. La seconde sera pilotée par une cellule académique à destination des inspecteurs compte tenu de leur proximité avec les établissements et de leurs connaissances du terrain.

ÉVALUER LES BESOINS DES ÉLÈVES POUR MIEUX LES AIDER

L'ESSENTIEL

- Les compétences des élèves en français et en mathématiques sont évaluées lors d'un point d'étape entre le 8 et le 19 février 2021.
- Pour la première fois cette année, tous les élèves des classes de 3ème passeront un test de positionnement en anglais qui permettra de mesurer les acquis des élèves.

Évaluation nationale en CP

Un point d'étape vers la réussite

À la reprise des classes après les vacances de l'été austral, comme les années précédentes, tous les élèves de CP passeront des évaluations nationales en français et en mathématiques, plus particulièrement dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération..

Dans l'académie, la passation de ces évaluations se déroulera entre le lundi 8 et le vendredi 19 février 2021 (18 au 29 janvier dans les autres académies) dans toutes les classes de CP des écoles publiques et privées sous contrat..

Ce point d'étape permettra aux équipes pédagogiques d'apprécier les progrès et de définir les ajustements à apporter à l'accompagnement des élèves.

Les résultats de leurs enfants seront transmis aux parents.

Ces évaluations sont conçues par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

(Depp) en collaboration étroite avec le Conseil scientifique de l'éducation nationale (Csen) et la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc).

Le déroulement des évaluations

En français, les situations proposées portent sur le passage de l'oral à l'écrit, la reconnaissance de lettres, la phonologie, la compréhension orale et écrite, et la lecture à voix haute. L'évaluation se déroule en 3 séquences avec des modalités de passation collective et individuelle.

En mathématiques, les situations d'évaluation portent sur les nombres, le calcul en ligne lié à des situations d'addition et de soustraction et la résolution de problèmes. La passation est découpée en 2 séquences. La durée de travail effectif de l'élève est estimée à 11 min pour chacune des 2 séquences.

Un test national de positionnement en anglais en 3^{ème}

Un test numérique pour les élèves de 3^{ème}

Du mercredi 16 avril au vendredi 19 mai 2021, tous les élèves de 3^{ème} de l'académie passeront le test «Ev@lang Collège» conçu par France éducation international (auparavant Centre international d'études pédagogiques).

Les résultats de ce test de positionnement seront automatiques puis envoyés au chef d'établissement qui transmettra le résultat de chacun des élèves à leur famille.

Les objectifs de cette évaluation :

- Identifier les acquis et les besoins des élèves.
- Aider les professeurs à mieux cibler et organiser leur enseignement.
- Valoriser le niveau des élèves en leur attribuant une attestation de positionnement sur l'échelle du cadre européen commun de référence pour les langues.

Ev@lang est un test adaptatif, c'est-à-dire qu'à l'issue des premières questions posées, d'autres, de niveau de difficulté plus élevé sont posées au candidat. Le niveau de difficulté augmente en fonction du nombre de bonnes réponses données par le candidat. Ce test a donc une durée variable en fonction du niveau de compétence du candidat mais n'excède pas 35 minutes.

Il s'agit d'un test de positionnement, par conséquent il ne requiert pas de préparation ou d'entraînements spécifiques en amont.

Pix : développer et certifier les compétences numériques

Initié par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Pix.fr est un service public en ligne ouvert à tous.

Articulant évaluation, développement et certification de compétences numériques, il a pour objectif d'accompagner l'élévation du niveau général de compétences tout au long de la vie.

Une certification obligatoire en 3^{ème}

Pix a été généralisé cette année scolaire dans les collèges et les lycées, avec l'introduction d'une certification des compétences numériques obligatoire pour les élèves de 3^{ème} (celle pour les élèves de terminale est reportée et les élèves pourront la passer dans le cadre de leurs études supérieures).

La certification des élèves de 3^{ème} aura lieu du 8 mars au 12 mai 2021.



RENFORCER L'ENSEIGNEMENT DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

L'ESSENTIEL

- Les stages de réussite pendant les vacances scolaires
- La scolarisation des enfants de moins de 3 ans se poursuit dans l'académie avec l'ouverture de nouvelles «classes passerelles».
- Pour améliorer les apprentissages des élèves en français et en mathématiques, de nombreux temps de formation continue des professeurs du premier degré sont organisés.

Des vacances apprenantes pour les élèves

Les stages de réussite

Les stages de réussite proposés aux élèves volontaires de l'académie pendant les vacances de l'été austral prennent de l'ampleur dans le cadre des dispositions mises en place suite à la crise sanitaire.

Ces stages, organisés pendant la semaine précédant la reprise des classes ont pour objectif de répondre aux besoins des élèves. Ils visent en priorité à consolider les acquis fondamentaux et à combler d'éventuelles lacunes préjudiciables à la poursuite de la scolarité.

Les stages de réussite en quelques chiffres :

- 1820 élèves inscrits.
- 313 enseignants mobilisés sur 110 écoles.

Le dispositif École ouverte

Le dispositif École ouverte est proposé aux élèves qui n'ont pas la possibilité de quitter leur lieu de résidence pendant les vacances en leur permettant de bénéficier d'un renforcement scolaire le matin et d'activités éducatives et de loisirs l'après-midi.

Dans le cadre des vacances apprenantes, le dispositif a été élargi au premier degré. Il s'adresse principalement aux élèves volontaires des établissements et des écoles élémentaires des réseaux de l'éducation prioritaire. 11 écoles, 3 collèges et 1 lycée général et technologique ont participé au dispositif pendant les vacances de l'été austral :

- 1 590 élèves inscrits.
- 120 agents mobilisés pendant 106 demi-journées.

Pendant les petites vacances de mars et de mai, le dispositif «École ouverte» sera à nouveau mobilisé dans les écoles et établissements scolaires de l'académie.

Le développement de la scolarisation des enfants de 2 ans

Le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans est de 8,24 % dans l'académie à la rentrée 2020, contre 7,11 % au plan national. Bien que légèrement en baisse par rapport au taux de l'année 2019-2020, il est supérieur depuis deux ans au taux national.

L'académie poursuit sa politique volontariste de scolariser prioritairement des enfants en environnement social défavorisé, par le développement de classes spécifiques, en accord avec les préconisations du rapport de l'inspection générale sur la scolarisation des enfants de moins de trois ans.

Deux axes de développement sont suivis :

- Un rééquilibrage concerté avec les municipalités visant à remettre l'accueil des enfants de moins de trois ans dans leur fonction première de s'adresser aux publics effectivement prioritaires. Ce mouvement s'accorde avec un équilibre des modes d'accueil sur le territoire visant le maintien des emplois dans le domaine de la petite enfance.
- Une volonté de développer les classes spécifiques d'enfants de moins de trois ans sous forme de classes passerelles, qui accompagnent en parallèle l'exercice de la fonction parentale à travers la participation active des parents à des projets éducatifs et pédagogiques et des ateliers de parentalité.
- Avec deux ouvertures à la rentrée 2020, 19 formes passerelles de scolarisation sont actuellement en fonction dans l'académie, réparties dans 11 communes sur 22. L'objectif à terme est la couverture du territoire, par la transformation de la quarantaine de classes spécifiques d'enfants de moins de trois ans en classes passerelles d'une part, et en impliquant l'ensemble des communes de l'île d'autre part.

En partenariat avec la commune de Saint-Pierre et la Caisse d'allocations familiales, une nouvelle classe passerelle accueillera ses premiers élèves à cette reprise des classes à l'école Elsa Triolet.

Mieux se préparer à l'apprentissage des savoirs fondamentaux à l'école maternelle

Deux ouvrages de référence pour l'enseignement en maternelle

Deux ouvrages de référence sont mis à la disposition des professeurs en maternelle :

- **Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle** propose aux professeurs des pistes dans la mise en oeuvre de démarches d'enseignement au service des acquisitions lexicales.

- **Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle** met l'accent sur les compétences à acquérir en maternelle pour entrer efficacement dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture au CP.

Ces ouvrages sont téléchargeables sur le site Eduscol.

«Je rentre au CP» : des ressources pour accompagner les enseignants

Les évaluations nationales de début de CP montrent que de forts écarts en matière de langage et de vocabulaire existent pour les élèves à l'entrée à l'école élémentaire. La mise en oeuvre d'un parcours d'apprentissage régulier, structuré et progressif de la petite à la grande section, est donc indispensable pour faire progresser les élèves. Ce parcours doit les amener vers la compréhension et l'usage d'une langue française orale de plus en plus élaborée, sur lesquels ils pourront s'appuyer lors de l'apprentissage de la lecture.

La mesure «Je rentre au CP» vise donc à améliorer les compétences des élèves de maternelle dans la perspective de l'entrée au CP.

Actualisées en novembre 2020, les ressources proposées aux enseignants sur le site Eduscol donnent des indications pour enrichir le vocabulaire, structurer le langage oral, stimuler la compréhension de textes entendus, développer la conscience phonologique et faire découvrir le principe alphabétique de la langue. Elles correspondent aux attendus d'acquisition fixés par le programme du cycle 1.

LE SALON DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Le troisième salon de l'école maternelle organisé en partenariat avec l'Association générale des enseignants des écoles et classes maternelles publiques (AGEEM) se déroulera du mercredi 24 février au mercredi 3 mars sur plusieurs sites de l'académie sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

Ce salon aura pour fil rouge les apprentissages en langage dès l'entrée en maternelle. Il sera consacré au développement de l'imaginaire à l'école et à la pratique des activités artistiques et culturelles.

Assurer la maîtrise du français et des Mathématiques chez tous les élèves

Le Plan Français

Depuis la rentrée 2020, les professeurs des écoles peuvent se perfectionner dans l'enseignement du français par un travail collaboratif entre pairs, au sein d'un groupe réduit de huit professeurs, animé par un formateur de proximité et installé au plus près des classes.

Le suivi et l'accompagnement sont assurés dans l'académie par 22 conseillers pédagogiques de circonscription-référents Français. Ces conseillers pédagogiques bénéficient de 24 jours de formation (nationale et académique) sur trois ans.

Sur un cycle de six années, ces 22 conseillers pédagogiques sont en charge de groupes de 8 professeurs des écoles en moyenne, représentant 1/6 des enseignants de la maternelle au CM2 chaque année.

Le Plan Mathématiques

La formation continue des professeurs dans le premier degré reste l'axe prioritaire du plan Mathématiques, qui vise une amélioration durable des apprentissages de tous les élèves.

Depuis l'année scolaire 2019-2020, 22 référents mathématiques de circonscription accompagnent chacun 4 groupes de 8 enseignants, en valorisant des pratiques pédagogiques efficaces.

En s'appuyant sur les recommandations du rapport Villani-Torossian, il s'agit d'assurer un enseignement des mathématiques rigoureux, progressif et explicite, fondé sur la manipulation, la verbalisation et l'abstraction, ainsi que sur l'automatisation des procédures de calcul.

UN GUIDE DE RÉFÉRENCE POUR ENSEIGNER LES MATHS AU CP

Publié dans sa version numérique en décembre 2020 sur Eduscol, le livre de référence **Pour enseigner les nombres, le calcul et la résolution de problèmes au CP** est un outil d'appui pour les enseignants.

Ce guide, issu d'un travail collectif, offre aux professeurs un cadre pédagogique précis et clair, pour accompagner les élèves de CP dans la construction de leurs connaissances en mathématiques.

Il s'articule, à travers la résolution de problèmes arithmétiques, autour de l'idée que l'enseignement du nombre au CP résulte d'un équilibre fécond entre la construction de connaissances et d'automatismes sur les nombres, le sens et la maîtrise des opérations.

Ce livre constitue également une référence pour les actions de formation des professeurs de cycle 2. Les IEN et les référents mathématiques de circonscription s'appuieront sur ce support pour la mise en oeuvre de la formation continue en mathématiques des professeurs du premier degré.



LE NOUVEAU BACCALAURÉAT PARACHÈVE LA RÉFORME DU LYCÉE

L'ESSENTIEL

- La réforme du lycée général et technologique atteint cette année son plein déploiement avec le nouveau baccalauréat dont l'objectif est de préparer efficacement les élèves aux études supérieures.
- 8 214 élèves de l'académie inscrits cette année en terminale générale ou technologique passeront les épreuves du nouveau baccalauréat.

Le nouveau baccalauréat pour réussir son entrée dans le supérieur

La régularité du travail des élèves valorisée

Le nouveau baccalauréat met fin à un examen presque uniquement structuré par des épreuves finales passées dans une période très limitée et qui favorise le «bachotage». L'introduction de contrôle continu permet désormais de valoriser les efforts des élèves dans la durée.

La transformation de l'examen, resserré autour de quatre épreuves permet également d'alléger son organisation, et ainsi de l'adapter plus aisément à la situation de crise sanitaire.

Les modalités d'examen adaptées à la situation sanitaire

Le renforcement de l'application du protocole sanitaire a conduit à l'annulation des trois périodes d'évaluation communes de première et de terminale. Ces épreuves sont remplacées par la seule prise en compte des bulletins scolaires.

La répartition des coefficients entre contrôle continu et épreuves terminales sera préservée : les 40 % acquis dans le cadre du contrôle continu se fonderont sur les notes portées sur les bulletins trimestriels.

Les épreuves des enseignements de spécialité en contrôle continu

Prévues initialement dans l'académie du 24 au 26 mars sous forme d'épreuves sur table, les enseignements de spécialité seront finalement évalués sur la base des moyennes des trois trimestres de terminale.

Dans le prolongement de cette décision, la procédure Parcoursup prendra en compte les moyennes qui sont portées dans les bulletins des deux premiers

trimestres, ainsi que les appréciations des professeurs.

Les équipes éducatives sont encouragées à organiser, dans la mesure du possible, des devoirs sur table dans les conditions de l'examen et fondés sur les sujets des épreuves terminales de spécialité, selon le calendrier initialement prévu (ou ultérieurement) : les sujets nationaux qui auraient dû servir aux épreuves de mars seront en effet publiés sur la banque nationale de sujets et pourront donc être librement exploités. Les évaluations portées dans ce contrôle continu devront être le plus objectives possible.

Pour les candidats de la voie générale, deux enseignements de spécialité de la classe de terminale parmi les suivants seront évalués : arts ; histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; humanités, littérature et philosophie ; langues, littératures et cultures étrangères et régionales ; littérature et langues et cultures de l'Antiquité ; mathématiques ; numérique et sciences informatiques ; physique-chimie ; sciences de la vie et de la Terre ; sciences de l'ingénieur ; sciences économiques et sociales.

Pour les candidats de la voie technologique, deux enseignements de spécialité dans les séries parmi les suivants seront évalués : sciences et technologies de laboratoire (STL) ; sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) ; sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) ; sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) ; sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) ; sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) ; intelligence artificielle, bioéthique, grands enjeux environnementaux).

Calendrier des épreuves du nouveau baccalauréat

Si les conditions sanitaires le permettent, le calendrier des épreuves finales sera le suivant :

Pour les séries générales

- 17 juin : épreuve de philosophie.
- Du 21 juin au 2 juillet : épreuve orale dite «Grand oral».
- 6 juillet : résultat du baccalauréat.
- 7 au 9 juillet : oraux de rattrapage.
- 9 juillet : fin de la session 2021.

Pour les séries technologiques

- 17 juin : épreuve de philosophie.
- Du 21 juin au 2 juillet : épreuve orale dite «Grand oral».
- 6 juillet : résultat du baccalauréat.
- 7 au 9 juillet : oraux de rattrapage.
- 9 juillet : fin de la session 2021.

Le Grand oral, nouvelle épreuve du baccalauréat

Le candidat dispose d'une phase préparatoire de 20 minutes pour préparer l'une des deux questions qu'il a travaillé pendant l'année avec ses professeurs :

- En voie générale : ces questions portent chacune sur un ou deux des enseignements de spécialité du candidat.
- En voie technologique : ces questions s'appuient sur une des spécialités de la série du candidat.

Cet oral de 20 minutes se déroule ensuite en 3 phases :

- **Phase 1 : Présentation** : pendant 5 minutes, debout, le candidat explique pourquoi il a choisi de préparer cette question, puis développe sa réponse.
- **Phase 2 : Échange avec le jury** : pendant 10 minutes, assis ou debout. Le jury interroge le candidat pour avoir plus de précisions et lui permettre d'approfondir sa pensée. Ce temps d'échange met en valeur ses connaissances liées au programme des spécialités et ses capacités d'argumentation.
- **Phase 3 : Échange sur le projet d'orientation du candidat** : celui-ci explique en quoi la question traitée a éclairé ou non son projet de poursuite d'études ou son projet professionnel. Il parle des étapes qui lui ont permis d'avancer dans son projet et de son projet post-bac. Le jury est attentif à sa manière d'exprimer une réflexion personnelle et à ses motivations.

DES ADAPTATIONS POSSIBLES DANS L'ORGANISATION DES EXAMENS ET CONCOURS PENDANT LA CRISE SANITAIRE NÉE DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Pour pouvoir faire face à toute évolution de la crise sanitaire sur les modalités d'organisation de l'examen du baccalauréat et d'autres examens, une ordonnance du 24 décembre 2020 autorise le gouvernement à procéder à des adaptations pendant l'ensemble de l'année 2021.

S'agissant des épreuves des examens ou concours, ces adaptations peuvent porter, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, sur leur nature, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation, qui peut notamment s'effectuer de manière dématérialisée.

Les modifications devront être communiquées dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves.

LA PRATIQUE DU SPORT AMÉNAGÉE ET ENCOURAGÉE

L'ESSENTIEL

- Le renforcement du protocole sanitaire concernant les activités physiques et sportives n'est pas un obstacle aux activités d'enseignement qui seront adaptées aux nouvelles mesures.
- Les écoles et établissements scolaires seront mobilisés autour de la Semaine olympique et paralympique et la labellisation Génération 2024.
- Le nouveau périmètre de l'éducation nationale permettra de mieux coordonner les différents temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire, et de renforcer les liens entre les apprentissages et les pratiques sportives.

La pratique du sport dans le cadre du protocole renforcé

Depuis le 16 janvier 2021, de nouvelles mesures nationales impliquent que les activités physiques et sportives sont interdites en intérieur, à l'exception des pratiques liées aux spécialités dispensées en première et terminale (danse et arts du cirque).

Dans chaque établissement scolaire, l'enseignement de l'EPS sera réorganisé dès la reprise des classes, au regard de la disponibilité des installations extérieures, des conditions climatiques et de l'âge des élèves. Les inspecteurs pédagogiques régionaux EPS pourront être sollicités, si besoin, pour avis et conseils auprès des chefs d'établissement.

Compte tenu de la singularité du contexte de l'île (conditions météorologiques, aération et ventilation possible des installations sportives en intérieur, parfois gymnase semi fermé) et en référence aux programmes d'EPS en vigueur, des aménagements pourront être envisagés pour les cours obligatoires d'EPS, les enseignements optionnels, les sections sportives scolaires et les activités liées l'association sportive (AS et UNSS) en intérieur.

Les activités encouragées ou tolérées

- **Les activités de pleine nature seront privilégiées au regard du contexte actuel.** La pratique de l'escalade sur une surface artificielle située au sein d'un gymnase est tolérée. Cette activité est très largement enseignée dans l'académie, les mesures de distanciation sont facilement applicables. Le port du masque pour le contre-assureur est obligatoire.
 - **Les activités artistiques danse, arts du cirque, aérobic, gymnastique sont tolérées** au collège comme au lycée, dans le respect de la distanciation physique en vigueur. Par contre, l'activité acrosport est interdite.
 - La pratique des **sports de raquettes en simple**, qui de par leur règlement engendre une distanciation entre les élèves, est tolérée y compris en intérieur.
 - En **badminton**, la pratique se fera plutôt en simple, sur toute la surface du terrain réglementaire.
 - **La pratique des sports collectifs est autorisée uniquement en extérieur** avec la distanciation physique de 2 mètres minimum.
 - les activités **yoga, step, musculation et/ou circuits training sont tolérées.**
- Il est possible de faire pratiquer en extérieur, dans la mesure du possible, **le step et le circuit training** (activités pratiquées uniquement en lycée pour l'EPS obligatoire).

Les activités non autorisées

- Les sports de combat.
- L'activité squash.

Le port du masque

Depuis le début de l'année scolaire 2020, le port du masque est obligatoire pour l'enseignant d'EPS ainsi que pour les élèves qui ne pratiquent pas et qui ont des rôles sociaux (observateurs, juge, coach, contre-assureur en escalade, aide en musculation, etc.). Les élèves qui pratiquent ne doivent pas porter leur masque et respecter impérativement une distanciation physique de 2 mètres minimum.

Le respect de la distanciation physique et la limitation du brassage des élèves

Le respect de la règle de distanciation physique de deux mètres minimum entre chaque pratiquant est possible grâce à l'aménagement des règlements, notamment en sports collectifs et à la suspension des programmations d'EPS de différentes activités impliquant un contact trop rapproché entre élèves comme la lutte, le judo, ou l'acrosport.

Les enseignants constituent des groupes d'élèves identifiés et stables et organisent des flux d'élèves à l'entrée, dans et à la sortie des installations sportives, afin de limiter le brassage des élèves.

Les vestiaires et les matériels

Autant que possible les élèves viennent en tenue de sport adaptée à l'activité physique. Si l'utilisation des vestiaires est inévitable et à défaut de vestiaires individuels, il convient alors de respecter, les mesures de distanciation sociale en vigueur.

Les enseignants sont incités à désinfecter fréquemment le matériel commun, et les élèves à utiliser régulièrement du produit hydro-alcoolique.

L'opération 30 minutes d'activités physiques par jour

Lancée à la rentrée 2020 avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques Paris 2024, cette action permet aux élèves de primaire de lutter contre la sédentarité en s'amusant.

Dans l'académie, 33 écoles sont impliquées dans cette opération.

La labellisation Génération 2024 pour fédérer autour des Jeux Olympiques

Le label Génération 2024 invite les écoles et établissements scolaires volontaires à :

- renforcer l'offre sportive scolaire et la conjuguer avec l'offre sportive en club,
- permettre aux clubs sportifs locaux d'utiliser les installations sportives de l'école ou de l'établissement scolaire,
- participer à des événements promotionnels olympiques et paralympiques durant l'année scolaire,
- accompagner, accueillir des sportifs de haut-niveau, bénéficier de leur parrainage.

Au total dans l'académie, 37 écoles, 14 collèges et 5 lycées sont déjà labellisés.

Cinq écoles (élémentaires Georges Thiébaud au Port, Etang à Saint-Leu, Fleurimont 2 à Saint-Paul, primaires Pont d'Yves au Tampon, Albert Camus à Terre Sainte Saint-Pierre) et deux collèges (Chemin Morin à Saint-André et Bassin bleu à Saint-André) recevront leur label Génération 2024 au cours d'une cérémonie qui se déroulera le 17 février 2021.

La Semaine olympique et paralympique

Du 1er au 6 février 2021

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire, l'édition 2021 de la Semaine olympique et paralympique a pour thème : La santé.

Le principe de cette Semaine est de promouvoir la pratique sportive chez les jeunes et de mobiliser la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives :

- en utilisant le sport comme outil pédagogique et ludique dans les enseignements généraux (maths, langues étrangères, histoire-géographie, etc.),
- en faisant découvrir les disciplines olympiques et paralympiques aux élèves, en collaboration avec le mouvement sportif,
- en facilitant le changement de regard sur le handicap, grâce à la découverte et à la pratique des parasports et du sport partagé entre valides et non valides,
- en éveillant les jeunes à l'engagement bénévole et citoyen.

Cet événement est proposée chaque année dans les écoles, établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur, pour tous les âges de la maternelle à l'université. Elle est organisée en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le mouvement sportif (CNOSF, CPSF), les fédérations du sport scolaire et universitaires (UNSS, USEP, FFSU, UGSEL), les fédérations olympiques et paralympiques.

ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES VERS LEUR AVENIR

L'ESSENTIEL

- L'accompagnement des jeunes dans l'élaboration de leur projet de formation donne lieu à l'organisation de plusieurs temps forts pendant le deuxième semestre de l'année scolaire.
- Nouveauté cette année, le Printemps de l'orientation sera dédié à l'avancement des projets de formation ou d'insertion professionnelle des élèves de seconde et de première.
- La deuxième semaine de l'orientation sera organisée dans les lycées en février pour accompagner les élèves de terminale dans l'élaboration de leurs vœux sur Parcoursup.

La deuxième semaine de l'orientation

Aider les élèves de terminale à s'informer et à formuler des vœux d'orientation

Du 25 au 27 février 2021, les lycées de l'académie proposeront aux élèves de terminales des actions variées de d'information, de découverte de parcours de formation : rencontres avec des représentants d'établissements d'enseignement supérieur, échanges avec des acteurs du monde économique, immersion dans des formation, journées portes ouvertes à l'université ou dans des établissements d'enseignement supérieur, etc.

Cette semaine mobilise tous les acteurs de l'éducation et de l'orientation à l'échelle de l'établissement, du bassin, de l'académie et de la région. Elle se construit en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et les représentants de la Région.

Le printemps de l'orientation

3 jours dédiés à l'avancement du projet d'orientation des lycéens de seconde

Les 25, 26 et 27 mars 2021, les élèves de seconde et de première bénéficieront de 3 journées dédiées à l'avancement de leur projet d'orientation.

Un comité de pilotage sera mis en place par le service académique d'information et d'orientation (SAIO), associant les partenaires tels que la Région, la Commission académique des formations post-bac, les fédérations de parents d'élèves, les proviseurs de lycées.

L'appui des psychologues de l'éducation nationale et des CIO sera précieuse et un dossier pédagogique Onisep sera transmis à chaque lycée.

Ces journées s'inscrivent dans le parcours global d'orientation des élèves.

Cette opération a vocation à être pérennisée. Les élèves de seconde qui suivront le programme cette année, le suivront également l'année prochaine.

Parcoursup

La phase d'inscription et de formulation des vœux jusqu'au 11 mars

Parcoursup est la plateforme de pré-inscription en première année des formations de l'enseignement supérieur.

Plus de 17 000 formations reconnues par l'État sont accessibles sur la plateforme dont l'offre de formation s'enrichit encore cette année :

- Des parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) destinés aux étudiants qui souhaitent devenir professeurs des écoles.
 - La nouvelle voie d'accès aux écoles nationales vétérinaires, ouverte aux élèves de terminale, intitulée « Première Année Commune aux Écoles Nationales Vétérinaires ».
 - Une nouvelle classe préparatoire scientifique pluridisciplinaire (Mathématiques, physique, ingénierie et informatique-MP2I), s'adressant aux élèves qui souhaitent bénéficier d'un enseignement renforcé en sciences informatiques.
- Par ailleurs, la plateforme Parcoursup intégrera les bachelors universitaires technologiques - BUT (qui remplacent les DUT et proposent un cursus intégré de 3 ans pour atteindre le grade licence avec 24 spécialités qui restent inchangées) et la nouvelle classe préparatoire Économique et commerciale voie générale (ECG).

La phase d'inscription et de formulation des vœux a débuté le mercredi 20 janvier 2021. Les lycéens ont jusqu'au jeudi 11 mars 2021 inclus pour formuler leurs vœux et jusqu'au 8 avril 2021 inclus pour finaliser leur dossier et confirmer leurs vœux.

Ils pourront consulter les réponses des formations le 27 mai 2021 et les propositions d'admission seront envoyées au fur et à mesure jusqu'au 16 juillet 2021, date de clôture de la phase principale.

Pour accompagner et informer les élèves pendant cette étape, de nombreuses ressources sont mises à leur disposition.

La Semaine de la persévérance scolaire

Focus sur l'obligation de formation des 16-18 ans

Le thème retenu pour **cette semaine qui se déroulera dans l'académie du 1er au 5 mars 2021** est la prise en charge de l'obligation de formation des 16-18ans.

L'obligation de formation c'est l'ambition de ne laisser aucun jeune mineur vulnérable sans solution, à la fois ceux qui viennent de décrocher du système scolaire mais également ceux diplômés ou non , qui

ne sont ni en emploi, ni en formation. Elle est le prolongement jusqu'à 18 ans de l'obligation d'inscription dès 3 ans et marque une nouvelle étape dans la lutte contre le décrochage scolaire.

Dans chaque établissement et avec l'appui de l'ensemble des corps d'inspection, cette semaine sera l'occasion de proposer à destination des parents, des élèves ou des enseignants, une ou plusieurs actions dont l'objectif premier est d'accompagner les élèves dans cette démarche de persévérance.

Un grand témoin de la semaine : le mercredi 3 mars est prévue une intervention de Frédérique Wechsler, inspectrice générale, cheffe de service adjointe à la direction générale des ressources humaines au ministère et auteure de plusieurs ouvrages (*Le décrochage scolaire : entre parcours singuliers et mobilisation collective, un défi pour l'école* paru en 2014 et *L'orientation scolaire Paradoxes, :mythes et défis* publié en 2020)

La journée académique des cordées de la réussite

Une manifestation académique en avril

Depuis la rentrée 2020, les « cordées de la réussite » et les « parcours d'excellence » sont fusionnés en un seul dispositif sous l'appellation « cordées de la réussite », afin de créer un continuum d'accompagnement de la classe de 4ème au lycée jusqu'à l'enseignement supérieur pour les collégiens et les lycéens issus des milieux modestes.

Au moins 30 % des élèves d'une classe d'âge de chacun des établissements concernés devront bénéficier du dispositif chaque année.

L'académie compte en 2020 : 6 cordées de la réussite, 1 570 bénéficiaires, 62 établissements concernés.

La journée académique des Cordées de la réussite s'appuiera sur différentes actions qui seront proposées en lien avec les différents établissements têtes de cordées, dont l'université.

PROMOUVOIR LA SANTÉ DES ÉLÈVES ET DES PERSONNELS

L'ESSENTIEL

- La Semaine académique de la santé sera l'occasion de valoriser les actions menées dans le cadre des parcours éducatifs de santé.
- L'académie et l'Agence régionale de santé de La Réunion renforcent leur partenariat en faveur de la santé des élèves.
- Un meilleur accès à une offre de soins est proposé aux personnels dans le cadre du partenariat établi entre le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et la MGEN.

La Semaine de la santé

Du 5 au 9 avril 2021

Cette année, pour la première fois, l'académie souhaite valoriser les actions de santé portées par des élèves des écoles et établissements scolaires sur la thématique sport/nutrition.

Ces actions pourront être organisées toute la semaine sous forme de d'expositions, stands participatifs...valorisation d'actions déjà terminées ou actions programmées pour l'occasion.

Le point focal de la semaine se déroulera le mercredi 7 avril, journée mondiale de la santé, avec

- une conférence suivie d'échanges sur le thème «les compétences psychosociales comme levier d'action sur la santé»,
- une table ronde sur le thème «intégrer les compétences psychosociales dans les actions de prévention en sport-nutrition».

Le partenariat entre l'académie et l'ARS Réunion

L'académie et l'ARS de La Réunion sont engagés dans le renouvellement de la convention de partenariat signée en 2014, afin d'intégrer les orientations du Projet Régional de Santé 2018-2028.

Cette convention concrétisera la volonté de la région académique et de l'ARS de mieux exercer conjointement leurs compétences au bénéfice de la santé des élèves scolarisés, notamment des élèves vulnérables qui connaissent des difficultés particulières d'accès aux soins et à la prévention.

Le programme réunionnais nutrition-diabète (PRND)

À La Réunion, le constat partagé sur le surpoids, l'obésité et la forte prévalence du diabète, nécessite une attention particulière des institutions et donc de l'éducation nationale. Un élève en bonne santé apprend mieux à l'école.

L'alimentation fait partie des déterminants de santé et relève d'une démarche d'école promotrice de bonnes habitudes alimentaires et d'éducation au goût, conformément à la stratégie nationale de santé 2018-2022.

La pratique de l'activité physique et l'offre alimentaire sont des enjeux majeurs de santé publiques. Si l'éducation à l'alimentation et au goût relève en premier lieu de la famille, l'école a également tout son rôle à jouer dans l'acquisition de connaissances et de compétences dans les domaines de la nutrition et de l'activité physique. L'objectif est d'apprendre à l'élève les règles d'une vie saine et de lui faire connaître les effets de l'alimentation sur la santé, afin qu'il devienne acteur de sa santé.

Dans le cadre du programme réunionnais de nutrition et de lutte contre le diabète 2020-2023, l'académie s'engage à renforcer la mise en œuvre d'actions d'éducation nutritionnelle, en accompagnant le développement du dispositif de formation « Classes du goût », à faciliter et promouvoir la distribution de fruits et légumes associée à des mesures éducatives, à développer l'activité physique au travers de journées Sport santé et à renforcer les actions de prévention.

Par ailleurs, une attention particulière est portée par les personnels de santé de l'académie sur le dépistage et la prise en charge des enfants en surpoids et en situation d'obésité, en lien avec le système de santé de l'île.

- Promouvoir les Journées Sport Santé.
- Renforcer les actions de prévention et dispositifs de prise en charge des enfants en surpoids et en situation d'obésité.
- Participer à l'élaboration d'un serious game sur la santé nutritionnelle à destination des jeunes.
- Réaliser une étude de prévalence du surpoids et de l'obésité pédiatrique.

DÉMÉNAGEMENT DU SERVICE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION

Le service de médecine de prévention est installé depuis fin décembre 2020 dans de nouveaux locaux, au 10 boulevard Notre-Dame de la Trinité, Résidence « CAMÉLIAS 32 », 97400 Saint Denis.

De nouvelles mesures en faveur des personnels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

En cette période de crise sanitaire, inédite et difficile, le ministère a souhaité de nouvelles prestations, destinées à permettre un meilleur accès à la prévention, aux soins et à la santé au travail pour les personnels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et le président du groupe MGEN, ont conclu le 7 janvier 2021 une convention de partenariat pour de nouvelles actions expérimentales pour la santé des personnels.

Ces actions bénéficient à tous les personnels des académies concernées par ces expérimentations (Amiens, Besançon, Corse, Créteil, Montpellier, Paris, Poitiers, La Réunion, Toulouse et Versailles), ainsi que des établissements publics qui leurs sont rattachés, titulaires et contractuels, qu'ils soient adhérents ou non MGEN.

Une offre de soin en santé mentale pour les personnels de l'académie

Les principales mesures prévues sont les suivantes :

- Un appui dans l'accès aux soins.
- Une offre de soins en santé mentale.

En appui aux missions du médecin du travail, le groupe MGEN met à leur disposition son expertise en santé mentale. Ainsi, le service de médecine de prévention identifie les personnels pour lesquels un avis en santé mentale est indiqué et leur propose une orientation vers une téléconsultation auprès de psychiatres et psychologues MGEN.

En parallèle du service pour les agents, le médecin du travail peut solliciter directement un professionnel de santé mentale MGEN pour un échange de pair à pair ; cette mise en relation sera susceptible d'être réalisée en télé-expertise à partir du premier trimestre 2021.

LE DÉPLOIEMENT DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

L'ESSENTIEL

- Le Service national universel (SNU) est un projet d'émancipation et d'engagement des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire, piloté par le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports. Il s'adresse aux jeunes filles et garçons de 15 à 17 ans, sortants de classes de 3ème.
- Les 150 jeunes de la cohorte 2021 du SNU participeront à un séjour de cohésion au mois de juin 2021.

Les 3 étapes du SNU

1ère étape : Le séjour de cohésion

Le séjour de cohésion organisé dans le cadre du SNU est une période de vie collective de deux semaines, destiné à garantir un brassage social des jeunes de l'ensemble d'une classe d'âge, en développant une culture de l'engagement.

Cette année, le séjour de cohésion se déroulera au centre Jacques Tessier à Saint-Paul :

- Ce centre SNU accueillera 150 jeunes représentant toute la diversité de cette tranche d'âge réunionnaise, soit 94 % de lycéens et 6 % d'apprentis, de mineurs en situation de handicap, de mineurs sous main de la justice ou de décrocheurs scolaires.
- Le séjour sera encadré par 30 professionnels qui seront chargés de la supervision de la vie courante, de l'animation et des conseils de maisonnées.
- Le programme d'activités, qui est en cours d'élaboration, recouvrira 7 grandes thématiques : Défense, sécurité et résilience nationales ; Autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits ; Citoyenneté et institutions nationales et européennes ; Développement durable et transition écologique et solidaire ; Activités physiques, sportives et de cohésion ; Culture et patrimoine ;

Découverte de l'engagement.

- La journée débutera par le lever des couleurs, cérémonie pendant laquelle on hisse le drapeau français et chante la Marseillaise.
- Tous les jeunes participeront également aux services du centre (repas, nettoyage, gestion des déchets ménagers, organisation des activités, etc.)

2ème étape : La mission d'intérêt général

Une fois le séjour de cohésion réalisé, les jeunes effectuent une mission d'intérêt général pendant 12 jours consécutifs (ou 84 heures minimum dans l'année hors temps scolaire), dans une association, un corps en uniforme, une collectivité territoriale, etc. Cette mission d'intérêt général vise à développer la culture de l'engagement ainsi qu'à renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes. La mission d'intérêt général constitue un service rendu à la nation.

L'impact de la crise sanitaire sur le SNU en 2020 a conduit à l'annulation du séjour de cohésion qui était prévu pour 340 jeunes Réunionnais. Pour autant, une trentaine d'entre-eux ont fait part de leur désir de participer à la mission d'intérêt général, qui a débuté cette année à travers des missions proposées par le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ).

3ème étape : L'engagement

À l'issue de la mission d'intérêt général, les jeunes peuvent s'engager en participant à la création d'une société fraternelle et d'entraide. De nombreuses formes d'engagement concernent l'ensemble des thématiques en faveur de l'intérêt général : la culture, la solidarité, la citoyenneté, l'éducation, la santé, le sport, l'action internationale, la défense, la sécurité etc.

Ces différentes opportunités d'engagement civil ou militaire intégreront les formes de volontariat existantes, comme l'actuel Service civique, qui offre la possibilité aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission d'intérêt général dans 9 domaines d'action qualifiés comme « prioritaires pour la Nation ».

L'information des jeunes et les inscriptions

Les inscriptions au SNU 2021 sont ouvertes jusqu'au 21 avril pour les jeunes de nationalité française nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006.

Le site www.snu.gouv.fr dédié aux candidatures est ouvert pour tous les jeunes (filles et garçons), les lycéens, les apprentis, les jeunes travailleurs et les jeunes sortis du système scolaire, qui souhaitent vivre cette expérience de cohésion dès le mois de juin 2021.

La sélection assurera une représentativité de la diversité des situations des jeunes d'une classe d'âge. Un document explicatif sera distribué dans tous les lycées et une FAQ a été mise en ligne sur le site du ministère (www.education.gouv.fr) afin de répondre à toutes les interrogations des jeunes et de leurs familles sur le SNU.



LES OBJECTIFS



**Faire vivre
les valeurs
républicaines**



**Renforcer
la cohésion
nationale**



**Développer
une culture de
l'engagement**



**Accompagner
l'insertion
sociale et
professionnelle**



A photograph of a classroom. In the foreground, the back of a student with long dark hair wearing a pink shirt is visible. To the left, another student is sitting at a desk with a pink bag. In the background, there is a projector hanging from the ceiling, a white fan on the wall, and a chalkboard with some writing. The scene is brightly lit.

2

LA PRÉPATION DE LA RENTRÉE 2021 DANS L'ACADÉMIE

LA DÉMOGRAPHIE SCOLAIRE POURSUIT SA BAISSÉ À LA RENTRÉE 2021

L'ESSENTIEL

- La démographie scolaire dans l'académie sera marquée par une diminution d'environ 650 élèves dans les premier et second degrés public, soit une baisse de 0,3% par rapport à la rentrée 2020.
- Cette année encore, c'est dans le premier degré que la baisse sera la plus accentuée, autant en maternelle qu'en élémentaire.
- Dans le second degré, la hausse des effectifs attendue dans les formations générales et technologiques ne compense pas la baisse du nombre de collégiens.

Dans le premier degré

La baisse des effectifs amorcée depuis 2008 se poursuit

La projection des effectifs pour la rentrée 2021 prévoit une baisse des effectifs de 450 élèves dans les écoles maternelles et élémentaires de l'académie à la rentrée.

En maternelle

- les écoles maternelles voient arriver des générations de moins en moins nombreuses nées entre 2016 et 2019.
- Les baisses d'effectifs concerneraient les enfants âgés de 3 ans en 2021 (220 élèves en moins, soit une baisse de 1,8 % par rapport à 2020), ainsi que ceux âgés de 5 ans (230 élèves en moins, soit une baisse de 1,7 %).

En élémentaire

- Les classes élémentaires compteraient 320 élèves en moins, soit une baisse de 0,5 % des effectifs par rapport à 2020.

— Cette baisse s'explique pour l'essentiel par la scolarisation de générations moins nombreuses en CP (140 élèves de moins, soit une baisse de 1,1 % des effectifs) et en CE2 (220 élèves de moins, soit une baisse de 1,7 % des effectifs par rapport à 2020).

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS école)

- Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS école) devraient accueillir environ 70 élèves supplémentaires à la rentrée.

Dans le second degré

Pour la deuxième année consécutive, les effectifs reculent légèrement.

Collège et lycée confondus, la baisse du nombre d'élèves attendus dans le second degré devrait être de 270, soit 0,3 % des effectifs, après une diminution de 0,5 % en 2020.

En collège (y compris SEGPA et ULIS)

Les collèges publics scolariseraient 850 élèves de moins qu'en 2020.

- Comme en 2020, mais de façon moins accentuée, la rentrée 2021 verra arriver en classe de 6^e une génération moins nombreuse (celle de 2010, avec 150 naissances en moins).
- C'est en 5^e que la baisse sera la plus importante (810 inscrits de moins, soit 6,2 % des effectifs).

En sections d'enseignement général adapté en collège (SEGPA)

Les élèves seraient également moins nombreux en 2021 (70 inscrits en moins, après 40 en 2020).

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire

Les ULIS collège verraient leurs effectifs augmenter de 40 élèves, soit une progression de 3,7 % par rapport à 2020.

Au lycée d'enseignement général et technologique (LEGT)

Le nombre d'élèves devraient être en hausse de 1,9 % à la rentrée 2021, principalement dans les classes de terminale, qui verront leurs effectifs progresser de 340 élèves, soit une augmentation de 4,3 %.

Au lycée professionnel

Les effectifs progressent encore légèrement avec 90 élèves supplémentaires (+ 0,6 %).



LES MOYENS POUR LA RENTRÉE 2021 DANS L'ACADÉMIE

L'ESSENTIEL

- Malgré une baisse attendue des effectifs de 920 élèves à la rentrée 2021, l'académie bénéficie d'une dotation par le ministère pour le premier et le second degrés en augmentation de 100 moyens supplémentaires.
- La rentrée 2021 voit réaffirmée la priorité en faveur du premier degré, de la maîtrise des savoirs fondamentaux et de la prise en charge dès le plus jeune âge de la difficulté scolaire.

Dans le premier degré

La priorité donnée aux apprentissages fondamentaux se renforce

La dotation inédite de 135 postes d'enseignants supplémentaires dans le contexte de baisse du nombre d'élèves (une diminution de 650 élèves est attendue dans le public et le privé sous contrat) permettra à l'académie d'améliorer encore le taux d'encadrement qui devrait être porté à 6,59 enseignants pour 100 élèves contre 6,37 à la rentrée 2020.

Ces moyens d'enseignement supplémentaires permettront de disposer de l'encadrement nécessaires pour assurer à chaque écolier dès 3 ans de pouvoir bénéficier d'apprentissages renforcés :

- limitation des classes de grande section maternelle,
- CP et CE1 à 24 élèves
- et dédoublement des classes de grande section maternelle situées en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+).

Dans le second degré

Les moyens d'enseignement préservés

La baisse attendue du 270 élèves à la rentrée 2021, particulièrement au collège, se traduit par une diminution des moyens attribués aux établissements : 35 équivalents temps plein (ETP) seront supprimés.

Dans ce contexte de baisse du nombre d'élèves, les taux d'encadrement seront préservés.

Des moyens prévus par le plan de relance permettront d'ouvrir des places supplémentaires à la rentrée 2021 :

- 15,5 équivalents temps plein sont attribués à l'académie dans le cadre du plan #1jeune1solution.





The background of the page is a photograph of an outdoor setting. On the left, there are green leaves and a white building with the word 'INTER' visible. In the center, a large tree trunk is prominent. On the right, there are more green plants and a person in a pink shirt. The overall scene is bright and natural.

ANNEXE

QUELQUES TEMPS FORTS DU SECOND SEMESTRE

JANVIER

20 Parcoursup : ouverture de la plateforme Parcoursup pour s'inscrire et formuler ses voeux

25 Reprise des classes

29 et 30 Formation par visioconférence sur Parcoursup pour les nouveaux professeurs principaux de classes de terminales et les psychologues de l'éducation nationale

FÉVRIER

01 au 05 Orientation : présentation des nouvelles formations post-bac aux élèves de terminales par visioconférence

01 au 06 5ème Semaine olympique et paralympique

17 Cérémonie de remise des labels Génération 2024

21 Journée internationale de la langue maternelle

22 au 27 2ème Semaine de l'orientation

24 3ème Salon de la Maternelle au lycée Roland Garros au Tamps

MARS

01 au 05 Semaine de la persévérance scolaire

03 3e Salon de la Maternelle à l'espace Roselli à Saint-André

08 Journée internationale des droits des femmes

11 Parcoursup : date limite pour formuler ses voeux

13 au 21 Semaine de la langue française et de la francophonie

22 au 3 avril Semaine de la presse et des médias dans l'académie

25 au 27 Printemps de l'orientation

QUELQUES TEMPS FORTS DU SECOND SEMESTRE

AVRIL

- 05 au 09** Semaine académique de la santé
- 08** Parcoursup : date limite pour compléter son dossier et confirmer ses vœux
- 16 au 19 mai** Test de positionnement en anglais en 3ème
- Entre le 19 et le 23** Journée académique des Cordées de la réussite

MAI

- 17** Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie
- 27** Parcoursup : ouverture de la phase principale d'admission : réponses des formations
- 30 au 06 juin** Semaine européenne du développement durable

JUIN

Journée académique de l'éducation au développement durable intégrant la cérémonie de labellisation des écoles et établissements scolaires en démarche de développement durable

- 16** Parcoursup : ouverture de la phase complémentaire
- 17** Bac 2021 : épreuve de philosophie
- 21** Fête de la Musique
- 21 au 2 juillet** Bac 2021 : Grand oral
- 21 au 2 juillet** SNU : séjour de cohésion au Centre Jacques Tessier

JUILLET

- 06** Bac 2021 : résultats du premier groupe d'épreuves
- 07 au 9** Bac 2021 : oraux de rattrapage
- 09** Bac 2021 : résultats du deuxième groupe d'épreuves
- 16** Parcoursup : fin de la phase principale d'admission